



Document de travail à l'usage du Conseil général

Rapport  
de la Commission sociale et culturelle  
au  
Conseil Général  
concernant  
la fusion avec la commune de Veysonnaz



Madame la Présidente du Conseil général,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie à deux reprises pour l'étude du message portant sur la fusion avec la commune de Veysonnaz. La commission a tenu une séance en présence de M. David Rémondeulaz, chef de service de la sécurité publique et du Président de la Municipalité M. Philippe Varone le 13 mars 2023 pour la présentation de ce message.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour leurs explications claires et les informations intéressantes fournies.

Pour l'examen de ce message, la commission a siégé dans la composition suivante :

Président :	Mirailès Christian
Vice-président :	Reist Martin
Rapportrice :	Perruchoud Stéphanie
Membres :	Duroux Christophe Gianadda Isabelle Juillerat Olivier Chevrier Raphaël Mukuna Gabriel Pfister Brigitte
Suppléants :	Kuchler-Mayor Noémie Berthod Julien



## **1. Entrée en matière et vote d'entrée en matière**

Le message de la municipalité concernant la fusion avec la commune de Veysonnaz a été examiné avec attention par la commission en se concentrant principalement sur les compétences liées au domaine social et culturel.

L'examen a porté sur le contenu du message présenté par le Président de la Municipalité, ainsi que sur les réponses aux questions des membres de la commission.

La commission sociale et culturelle, à l'unanimité des 11 membres présents, propose au Conseil Général d'accepter l'entrée en matière concernant le message de la Municipalité de Sion.

Document de travail à l'usage du Conseil général



## 2. Questions et réponses autour de la présentation du message

### *Question 1*

Pourquoi avoir choisi le slogan « Sion Capitale suisse des Alpes » et non pas « Sion Capitale des Alpes » ou « Sion commune des Alpes » ?

### *Réponse*

Le but était de positionner Sion par rapport aux Alpes environnantes sans faire de l'ombre à d'autres capitales, notamment françaises.

### *Question 2*

Avec la fusion, coure-t-on le risque de découvrir quelques « cadavres dans les placards » (référence aux conduites d'eau des Agettes) ?

### *Réponse*

Nous avons fait tous les tiroirs et les placards et nous n'avons rien trouvé. Il s'agit d'une commune qui a fait des investissements. On les connaît. Il n'y a pas le même problème qu'à Evolène, par exemple, avec les remontées mécaniques.

### *Question 3*

La caméra dans les réseaux d'eau a été mise ? La question se pose suite à la découverte de l'État du réseau d'eau des Agettes qui nécessite de gros investissements de la part de la commune.

### *Réponse*

C'est un petit territoire avec un petit réseau qui est en bon état. Le chauffage à distance est en train d'être installé.

### *Question 4*

Est-ce que de faire descendre des jeunes de Nendaz à Sion ne va pas tuer la vie de village avec un risque de décentralisation ? Il y a une identité culturelle à préserver.



## *Réponse*

A 1300 mètres, on n'est pas en montagne. On doit séparer les choses. Nendaz ne veut plus accepter les élèves de Veysonnaz. On est obligé de les accepter. On ne va pas les laisser tomber. Arbaz ou Mont-Noble descendent à Sion. Quand on parle d'identité culturelle, on parle de quoi ?

## *Question 5*

Pour Nendaz, la fusion avec Sion est un problème, mais est-ce qu'ils veulent Veysonnaz ?

## *Réponse*

Non. On a un processus démocratique qui dit « on veut aller vers Sion ». La mauvaise humeur de Nendaz n'est pas compréhensible. Il s'agit d'une attitude émotionnelle.

## *Question 6*

Avec la fusion, que va-t-il arriver des postes politiques rattachés à la commune de Veysonnaz ?

## *Réponse*

La représentation politique peut se faire au sein du Conseil général de Sion. Mais pas au Conseil communal dans lequel il n'est pas prévu que les conseillers représentent des quartiers ou des villages. L'expérience nous a montré que quand un village veut se mobiliser, il parvient à le faire. Ainsi il est arrivé d'avoir jusqu'à 4 conseillers communaux de Bramois. On pourrait envisager également d'organiser des assemblées citoyennes. On garde les anciennes communes dans une espèce d'assemblée primaire où il n'y a pas de liste politique. Pour l'identité locale, ce sera à nous d'accompagner les sociétés locales pour créer du lien. Concernant le personnel administratif, il y a 1,25 EPT. Ces personnes-là partiront à la retraite avant la fusion.

## *Question 7*

Les conventions cassées par Nendaz au niveau social nous inquiètent : l'école en particulier.



## Réponse

Les conventions cassées par Nendaz seront palliées par Sion. On a des prestations qui pourraient être meilleures depuis Sion (et mises en place depuis les Agettes et Salins).

## Question 8

Par rapport aux votations, quelle est la stratégie de communication de Sion ? Avez-vous un chiffre à nous communiquer de manière transparente ?

## Réponse

On a un budget raisonnable. On n'a pas prévu de campagne, si on est contacté par la presse on répondra favorablement. Une communication sera faite dans SION21, il n'y a pas de budget prévu pour cela.

Document de travail à l'usage du Conseil général

## 2. Discussion de la commission autour du message

- La CSC soulève que les avis sont plus que partagés à Veysonnaz, y compris chez les conseillers communaux. En réalité, aujourd'hui, le flou demeure. La population ne sait plus comment faire.
- La CSC soulève les difficultés liées à une possible fusion. En réalité, il conviendrait de prendre en compte de manière plus profonde les différences et les similitudes identitaires, culturelles, territoriales au moment de chercher une solution pour pallier les soucis de pérennité de Veysonnaz. Du point de vue social, il serait nécessaire également de se pencher sur les réalités liées aux écoles, aux personnes âgées, à la vie de village afin de préserver l'identité « être de Veysonnaz ». Une alternative à la fusion serait l'agglomération.
- La CSC soulève que Veysonnaz a réellement besoin de fusionner. Il y a eu un processus démocratique et la population a décidé qu'elle souhaitait fusionner avec Sion. A partir de là, on ne peut pas se mettre à la place des gens. Ce serait un manque d'élégance de leur dire non à ce stade.
- La CSC soulève la nécessité de distinguer deux processus. Le processus du côté de Veysonnaz qui est légitime : celui de vouloir fusionner avec Sion. Et l'intention réelle et stratégique de Sion : le grand Sion. Cette distinction est importante au regard de la manière d'aborder la fusion et du risque de précipitation qui peut venir avec, sans parler du risque de conflit d'intérêt. Du point de vue social et culturel, il y a quelques éléments qui auraient pu être plus pris en compte, à savoir les éléments sociologiques liés principalement aux personnes âgées et aux jeunes (vie sociale, écoles, homes).
- Du point de vue de la CSC, il y a un flou général. Il y a un manque de possibilité pour le CG et la CSC de s'exprimer et de réfléchir aux enjeux sociétaux et culturels d'une telle question : la fusion. Il y a un travail qui a manqué. On peut remettre en question les méthodes de travail de Compas qui ne prend pas assez en compte les dimensions sociétales et culturelles en jeu. On est sur un plan marketing et pas un débat sociétal. On n'a pas de réponse sur le terrain social. Où est le travail du CG ? La CSC n'a pas été assez sollicitée pour le travail en profondeur.



- La CSC soulève que l'on ne doit pas se freiner par rapport à ce que l'on n'a pas fait. Le travail est d'aller en profondeur et de faire mieux. Sur le reste il y a de l'émotionnel. Est-ce qu'avoir demandé Nendaz ou Sion pour Veysonnaz ce n'était pas pour faire réagir ?
- La CSC soulève que d'un point de vue politique, parler de « réaction émotionnelle » est une attitude pour le moins hautaine. On aurait dû créer une discussion au niveau local et cela n'a pas été fait. On aurait pu faire un peu plus d'efforts. Sion capitale suisse des alpes : c'est surtout un slogan touristique (pas social et culturel). En se rattachant à Sion, Veysonnaz va avoir une baisse des impôts. Cela pose un problème au niveau social et culturel avec des difficultés, qu'il y ait délocalisation ou, au contraire, qu'il n'y en ait pas.
- La CSC soulève que l'essentiel, du point de vue de la commission, est de faire ressortir les enjeux sociaux et culturels. On a tous nos avis personnels. La conclusion était quand même qu'il y a des points en commun entre les deux communes. On ne va pas fermer la porte.
- La CSC soulève qu'il y a une question qui nous a été faite avec un processus démocratique. L'idée des fusions est une bonne chose. Ces petites communes ce n'est pas viable. Pour le processus démocratique c'est mieux si on leur donne la possibilité d'avoir des conseillers généraux, actuellement à Veysonnaz il n'y a que des conseillers communaux et la population est donc moins bien représentée que s'il y avait fusion.

### 3. Conclusion de la commission et vote final

Après avoir analysé avec attention le message de la municipalité concernant la fusion avec Veysonnaz, la CSC a exprimé un avis partagé sur cette question.

Les membres de la commission ont relevé l'importance de se concentrer exclusivement sur les dimensions concernant le domaine social et culturel.

Sous cet angle, la CSC rappelle que, malgré le travail minutieux réalisé par la municipalité et par COMPAS, il conviendrait de prendre en compte de manière plus approfondie les apports et les difficultés identitaires, culturelles et territoriales que supposent une démarche de fusion tant pour Sion que pour Veysonnaz.

La CSC souligne l'importance de prendre en compte et d'étudier l'impact de la fusion pour les groupes vulnérables, principalement pour les personnes âgées et les jeunes. Étant donné les conventions qui seront maintenues ou non entre Nendaz et Veysonnaz, il convient également d'énumérer les alternatives existantes et les conséquences que les différents changements auront sur les groupes susmentionnés, notamment au niveau des écoles, des homes et des sociétés locales.

La CSC reconnaît que le processus entrepris par la commune de Veysonnaz s'inscrit dans une démarche légitime et démocratique.

Afin que le processus de fusion reste pleinement politique, c'est-à-dire qu'il cherche à réaliser le bien de tous les citoyens, il convient de distinguer clairement la stratégie politique du « grand Sion » du besoin citoyen de la commune de Veysonnaz. Cela signifie, depuis la perspective de la CSC, de se concentrer maintenant sur les impacts, apports et enjeux sociétaux et culturels qu'une telle démarche de fusion implique pour tous les citoyens et acteurs locaux des deux régions.



Au vu de ce qui précède, la CSC a décidé de refuser le message concernant la fusion avec Veysonnaz par 6 voix contre 5, et 0 abstention.

La commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de service ainsi que les collaborateurs pour leur travail.

**Le président :**  
Christian Mirailès

**La rapportrice**  
Stéphanie Perruchoud

Sion, le 21 mars 2023

Document de travail à l'usage du Conseil général

## Liste des présences

### Membres permanents 13.03.2023 21.03.23

Mirailès Christian - Président	x	x
Reist Martin - Vice-Président	x	x
Perruchoud Stéphanie - Rapportrice	x	x
Duroux Christophe	x	x
Bianchi Kilian	x	
Chevrier Raphaël	x	x
Bornet Ruth		
Gianadda Isabelle	x	x
Juillerat Olivier	x	x
Mukuna Gabriel	x	x
Pfister-Mayoraz Brigitte	x	x

### Membres suppléants

Kuchler-Mayor Noémie		x
Berthod Julien		x

<b>Total</b>	10	11
--------------	----	----

Document de travail à l'usage du Conseil général